

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

Séance du 14 novembre 2022

#### **OBJET :**

**Création d'une aire canine d'exercice et de socialisation ouvertes aux chiens sans laisse (caniparc)**

**Rapporteur : M. ROSSIGNON**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Au même titre que les autres aires de jeux prises en charge par la collectivité, les Ascéens propriétaires de chiens demandent régulièrement des équipements permettant de vivre correctement en ville avec leurs animaux de compagnie.

En effet, un chien a besoin de se dépenser. Or, la plupart des propriétaires de chiens en ville habitent des surfaces exiguës ne permettant pas d'apporter à leur animal de compagnie une activité physique quotidienne suffisante.

Pour répondre à cette demande, la ville d'Essey-lès-Nancy souhaite expérimenter des aires canines d'exercice et de socialisation ouvertes aux chiens sans laisse afin de :

- créer des lieux de vie et d'échanges,
- apaiser les tensions entre propriétaires de chiens et non propriétaires de chien,
- apporter au chien urbain un équilibre.

Dans le cadre de cette expérimentation, il est escompté une réduction des déjections canines sur les trottoirs, la maîtrise des menaces sanitaires, davantage de civisme, une amélioration de la prévention de la sécurité publique et la promotion du bien-être urbain.

C'est dans ce contexte que la ville d'Essey-lès-Nancy a sollicité la métropole du Grand Nancy, propriétaire du terrain cadastré AW n° 663 d'une superficie d'environ 718 m<sup>2</sup> jouxtant la rue Mère Térésa, pour qu'il soit affecté à une aire canine d'exercice et de socialisation ouvertes aux chiens sans laisse.

Ainsi, la Métropole a consenti dans le cadre d'une convention la mise à disposition de ce terrain à titre gratuit à la ville d'Essey-lès-Nancy. En contrepartie, la commune doit assurer l'entretien des matériaux et éléments nécessaires au bon usage des lieux, notamment la protection des événements. Elle prend également à sa charge l'entretien des espaces verts à l'intérieur du caniparc, ainsi qu'à ses abords immédiats.

Enfin, pour mener à bien ce projet de mandat, l'ensemble des travaux a été estimé à 15 730 €.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis de la commission élargie « Urbanisme opérationnel et patrimoine » et « Transition écologique » du 2 novembre 2022, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la création d'une aire canine d'exercice et de socialisation ouvertes aux chiens sans laisse.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2128 au budget primitif 2022.